



à PAU, le jeudi 29 juin 2017

Objet : Questions des délégués du personnel CGT-Pau
Réf. : EP/CGT/17.038 aas

DP du jeudi 29 juin 2017 – Etablissement de PAU Réponses aux questions CGT

Question 1 : courrier accompagnant une MSI

Lors des MSI octroyées en avril, des salariés se sont vus remettre un courrier par leur hiérarchie N+1, dans lequel était stipulée que la Société leur octroyait 1 % d'augmentation en récompense de leurs efforts... Certains ont été choqués, pour ne pas dire plus ! Ce 1 % a été attribué à tous les salariés, quel que soit leur mérite. C'est se moquer des collaborateurs que de s'abaisser à cette pratique. Quel est le but d'un tel courrier ?

Réponse de la Direction : le choix de l'employeur était de faire un courrier à tous les salariés de statut CCNIP. Le but était d'informer tous ces salariés sur les augmentations générales dont ils bénéficient. Nous vous accordons qu'il y a sûrement une marge de progression en ce qui concerne la formulation du courrier.

Remarque CGT : auparavant, seuls les salariés bénéficiant d'une MSI recevait ce genre de courrier. Cela prêle à confusion et certains ont été déçus, croyant avoir quelque chose alors qu'en fait il ne recevait que l'augmentation générale. Il faudrait faire attention à ce que vous écrivez car le climat social est tendu... Ce courrier ne sert à rien, c'est du gaspillage de papier.

Question 2 : application GISEH.

Serait-il possible d'ajouter une rubrique dans les fiches de mouvement afin de demander la remise en état de bureaux (nettoyage moquette, mobilier, bureau) lorsqu'une personne déménage ? Actuellement, les assistantes doivent faire une demande supplémentaire par mail à TEC LOCAUX pour demander cette prestation.

Réponse de la Direction : l'idée semble bonne mais il faut vérifier si le champ « Commentaires » le permet. Si cela nécessite une demande d'évolution du logiciel, il faut envoyer une demande à TGITS. Nous regarderons cette possibilité en tenant compte des contraintes.

Question 3 : personnel d'entretien des locaux

Par rapport aux divers déménagements prévus au CST suite aux réorganisations, a-t-il été prévu du renfort pour aider les femmes de ménage ? Par exemple au CA 1^{er}, il a été constaté une charge de nettoyage accrue et qui va durer jusqu'au 10 juillet, et la femme de ménage court dans tous les sens.

Réponse de la Direction : il n'y a pour le moment pas de modification du cahier des charges d'ONET (3 jours de nettoyage des bureaux/semaine). Cependant, pour faire face à cette situation exceptionnelle et renforcer les équipes, des commandes de prestation supplémentaires sont régulièrement passées.

Vos idées sont force de proposition... venez nous en parler....

Bulletin de contact et de syndicalisation



Nom..... Prénom :.....Lieu de travail/Bureau :.....
Adresse :.....Tel/Courriel :.....

la cgt, le syndicat de référence

Question 4 : Hub

Les salariés de l'entité EP/EXPLO/GTS/ISS/PTI (en charge d'interprétation de support aux hubs, notamment Amérique) ont appris que cette dernière allait purement disparaître à la fin juin et qu'ils seraient reclassés dans le Hub Afrique. Même si les conditions de travail dans l'entité était particulièrement compliquée du fait de la déconnection géographique avec les hubs concernés, cette fin abrupte intervient alors que des échéances de reporting (QCR, EIR, ...) sont prévues dès la rentrée.

La CGT demande que ces échéances soient respectées avant de réaffecter les équipes, afin de ne pas perturber le processus d'étude et de décision, importants en ce qui concerne la prise de domaine minier.

Réponse de la Direction : une présentation aura lieu lors du CCE du 5 juillet prochain. Ce point pourra être soulevé à cette occasion.

Question 5 : pointage temps partiel

Suite aux questions successives depuis les DP d'avril concernant la possibilité de pointer un demi temps partiel dans SAP, la CGT aimerait connaître enfin le fruit de la réflexion de Paie Réglementaire Retraite (TGHRS) sur le sujet, car certains salariés attendent toujours le paiement de leurs IKT.

D'autre part, la CGT réitère sa demande d'annulation immédiate de cette mesure, cette dernière ayant été prise de façon unilatérale, sans aucune information auprès des salariés ni même des personnels gestionnaires.

Réponse de la Direction : nous attendons un arbitrage de la DRS Groupe sur ce point.

Remarque CGT : en attendant, puisque rien n'est encore statué et que le règlement n'a donc pas changé officiellement, les salariés doivent percevoir leurs IKT et pouvoir poser un demi-temps partiel. Sinon, ce n'est pas légal. Dites moi que ça l'est...

Réponse de la Direction : je partage votre analyse, mais nous attendons une décision au niveau Groupe.

Question 6 – gestion de carrière dans les métiers

Le futur métier géosciences est rattaché direction Exploration, et le métier « réservoir » à DSO ; de la même façon, le GC réservoir est rattaché à DSO.

Or il y a des salariés du métier réservoir affectés à l'Explo sur des postes de géoscientistes. Qu'en est-il de leur gestion de carrière? Ne serait-il pas plus logique, pour ceux dont la carrière s'inscrit durablement à l'Exploration, de mettre en adéquation poste/métier/GC ?

Réponse de la Direction : la Gestion de Carrière est organisée par métier de base. Tous les ans a lieu une campagne de changement de métier. La Gestion de Carrière peut alors proposer, si elle le juge opportun et si le salarié en est d'accord, un changement de métier.

Question Orale :

Rappel d'une QUESTION sur l'harmonisation des panneaux syndicaux (question 17 Mars 2017)

TEC devait regarder ce point.

Réponse de la Direction : Nous allons revoir ce point.